

COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE

Session du Comité consultatif public mixte n° 98-03

Les 24 et 26 juin 1998

Compte rendu de discussion

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) a tenu une session ordinaire à Mérida, Yucatan, Mexique, les 24 et 26 juin 1998, dans le cadre de la session ordinaire annuelle du Conseil.

Le présent compte rendu de discussion résume chaque point de l'ordre du jour, fait état des décisions prises par les membres du CCPM et des responsabilités en matière de suivi. On retrouve l'ordre du jour à l'annexe A, la liste des participants à l'annexe B et le rapport du CCPM au Conseil à l'annexe C.

On peut se procurer le texte complet des comptes rendus de discussions, des avis du CCPM au Conseil et d'autres documents relatifs au Comité auprès du bureau de son coordonnateur. On peut aussi consulter ces documents sur le site Web de la Commission, sous la rubrique consacrée au CCPM, à l'adresse *<<http://www.CCE.org>>*.

Deux nouveaux membres mexicains ont été présentés au cours de la présente séance : MM. Jesús Druz et Raúl Tornel.

M^{me} Jean Richardson était absente, mais elle avait prévenu par écrit le Secrétariat des motifs de son absence. Quant à M. Dan Morales, son absence était injustifiée.

Mot de bienvenue et tour d'horizon de la présidente

La présidente du CCPM, M^{me} Mary Simon, souhaite la bienvenue à tous les membres et observateurs présents à Mérida et souligne l'importance que revêt la présente séance. Le déroulement en parallèle de la session du Conseil et les questions importantes à discuter exigent que la séance du CCPM soient empreinte de flexibilité afin de maximiser les possibilités d'intervention au cours des discussions du Conseil.

Adoption de l'ordre du jour provisoire

L'ordre du jour est adopté après avoir ramené le point relatif aux articles 14 et 15 de l'ANACDE vers le début pour que le CCPM ait la possibilité d'exprimer son point de vue au cours des négociations prévues le jour même. Il est également convenu de réserver suffisamment de temps pour préparer la séance privée avec les représentants suppléants également prévue le jour même, à 18 heures.

Compte rendu de la directrice exécutive par intérim du Secrétariat de la CCE

Les membres souhaitent la bienvenue à la directrice exécutive par intérim, M^{me} Janine Ferretti. Celle-ci débute son compte rendu en mentionnant la portée qu'a la session du Conseil en cours, car la convergence de la décision de ce dernier d'apporter du « renouveau » au sein de la Commission et de la publication du rapport du Comité d'examen indépendant amèneront le Conseil à faire des décisions importantes un peu plus tard au cours de la semaine.

En ce qui a trait à l'orientation stratégique de la Commission, M^{me} Ferretti rend compte du déroulement de la réunion de planification stratégique du 8 juin 1998. Cette réunion a permis de produire un document comprenant un cadre de priorités et des orientations sur lesquelles le Secrétariat se fondera pour élaborer un programme de travail triennal continu. Cela donnera une profondeur stratégique et une continuité aux activités de la Commission, en plus de permettre ultérieurement l'établissement de liens entre chacun des projets.

La directrice exécutive dépose deux ébauches de tableaux proposant un calendrier d'élaboration du Programme continu pour 1999 à 2001 et des Programme et budget annuels pour 1999, ainsi qu'un aperçu global du cycle du programme. Cela suscite une longue discussion dirigée qui amène les membres à convenir que ce processus ne définit pas adéquatement le rôle du CCPM.

Les membres insistent pour que le CCPM participe à l'ensemble du processus de planification, depuis le début, et qu'à titre d'un des trois organes constituants de la CCE, il doit directement participer, en compagnie du Conseil et du Secrétariat, au processus complet de planification et d'élaboration du programme. Plusieurs déclarations percutantes illustrent le mécontentement des membres du CCPM relativement au fait que des propositions soient élaborées sans leur aide, qu'ils soient écartés du processus de planification et qu'ils n'aient pas accès aux documents clés en temps opportun. Il est convenu d'aborder cette question un peu plus tard au cours de la séance.

M^{me} Ferretti indique qu'elle n'est pas en désaccord avec ce point de vue, mais qu'elle a besoin du concours des membres du CCPM pour communiquer leurs préoccupations au Conseil. Elle recommande également que le Comité tire parti de la réunion avec les représentants suppléants prévue en soirée pour soulever ces questions, en mentionnant qu'à moins d'apporter un changement sur le champ, il sera trop tard pour ce faire.

Suivi : Membres du CCPM

En ce qui a trait au Programme pour 1998, la directrice exécutive déclare qu'il a été approuvé, à l'exception toutefois du Programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce à l'égard duquel une décision sera prise dans la semaine. En réponse à une question, elle indique que ce délai illustre la volonté du Conseil d'étendre le champ d'application de cette partie du Programme, et que ce délai a été nécessaire pour en arriver à un accord.

Au sujet des négociations sur la révision des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE, M^{me} Ferretti mentionne que le Comité permanent général (CPG) s'est réuni le matin même et qu'il est prévu que le CCPM participe à ce processus de révision dans le cadre d'une période d'examen public de soixante jours. Elle relate également que le Secrétariat a recommandé de constituer un dossier factuel à la suite du dépôt d'une communication de citoyen concernant l'application efficace du paragraphe 35(1) de la *Loi sur les Pêches* du Canada (B.C. Hydro). M^{me} Ferretti poursuit en indiquant que l'examen du rapport d'experts sur la préservation et l'amélioration de l'habitat riverain des oiseaux migrateurs en amont de la rivière San Pedro aura lieu en septembre.

La directrice exécutive fait une mise à jour sur la dotation en personnel du Secrétariat, et donnant suite à la demande d'un membre, elle offre de fournir une liste des membres du personnel spécialisé du Secrétariat qui mentionnera leur nationalité. Un membre se dit inquiet que certains employés se portent importunément à la défense d'intérêts particuliers, ce à quoi M^{me} Ferretti répond qu'elle sera heureuse de discuter de cette question un peu plus tard.

Suivi : Secrétariat

M^{me} Ferretti devant quitter la séance à ce moment-là, M. Greg Block est invité à assister aux discussions sur le processus de révision des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application.

Articles 14 et 15 de l'ANACDE

La présidente demande à MM. Peter Berle et Jorge Bustamante de rendre compte des réunions avec le CPG sur cette question. Tous deux soutiennent que dans le cadre du processus actuel, les intéressés ont de la difficulté à déposer une communication et le Secrétariat à y donner suite. Ils indiquent en outre que les normes de participation publique et de transparence établies au cours du premier cycle ne seront pas maintenues. À titre d'élément des plus novateurs de la CCE, il est extrêmement important que le public joue un rôle significatif dans tout processus de révision.

Les membres conviennent de retenir l'avis au CCPM et du Comité d'examen indépendant de n'apporter aucune modification à ce processus pour lui permettre de se développer et de se renforcer avec le temps. Ils conviennent également qu'il est carrément inacceptable que le CCPM ne soit pas considéré comme un participant à part entière au cours de ces délibérations. MM. Berle et Bustamante feront part de ce point de vue aux représentants suppléants.

M. Block se dit satisfait d'avoir pu assister aux discussions du CCPM sur cette question, en ce qui concerne particulièrement la participation du public.

Un membre se dit personnellement d'avis que le processus de communication ne devrait pas remplacer celui de l'évaluation des impacts environnementaux, à savoir qu'une décision d'aller de l'avant avec un projet prise à l'aide d'un processus d'évaluation légalement instauré ne devrait pas prêter à contestation dans le cadre du processus de la CCE visé aux articles 14 et 15 de l'ANACDE.

Rapport du CCPM au Conseil

Le rapport est adopté après avoir été examiné et y avoir apporté certains changements afin de tenir compte des décisions prises au cours de la présente séance. Il est convenu qu'il devrait être rendu public immédiatement, c'est-à-dire en temps opportun pour l'atelier public du lendemain.

Il est également convenu, étant donné que ce rapport se fonde sur les priorités et le plan de travail élaborés au cours des trois dernières sessions et qu'il constitue plus qu'un avis au Conseil, de le conserver sous forme de rapport.

Suivi : Secrétariat

Dans le contexte de la discussion sur le rapport au Conseil, il est à nouveau question du rôle du CCPM. Les membres déplorent le fait que le Comité n'ait pas fait partie du processus d'élaboration de l'énoncé du Plan d'action commun. La participation du CCPM à l'ensemble du processus de planification doit être confirmée par les représentants suppléants et le Conseil et être consignée par écrit. Le Secrétariat devrait être présent lorsque ces engagements seront pris, après quoi le processus sera modifié.

En ce qui concerne la participation du public, un membre conteste vigoureusement les décisions des représentants suppléants et du Secrétariat concernant la session de Mérida. Il soutient que les décisions prises par le CCPM au cours de sa session d'El Paso n'ont pas été appuyées et que le public n'a pas vraiment eu l'occasion de participer au processus décisionnel et de l'influencer.

Tous les membres conviennent que l'ordre du jour de la partie publique de la présente session du Conseil n'est pas adéquat. Il est convenu que cette question sera soulevée au cours des réunions prévues avec le Conseil et les représentants suppléants.

Suivi : Membres du CCPM

Réunion conjointe avec les CCG et les CCN

Des représentants des Comités consultatifs nationaux (CCN) du Canada, du Mexique et des États-Unis assistent à la séance. Il s'agit de la première réunion du genre. Un représentant du CCN des États-Unis se dit heureux que le CCN mexicain ait été récemment constitué. Il se dit

également conscient des limites de l'interaction entre le CCPM, les CCN et les Comités consultatifs gouvernementaux (CCG). Il informe les membres du CCPM que l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis a accordé davantage de fonds à son CCN pour qu'il puisse se réunir plus régulièrement. Ce comité tire parti de son processus de planification stratégique pour accroître la qualité de la participation du public. Le représentant américain dit percevoir les réunions conjointes comme une occasion d'échanger des vues et d'être davantage sensibles à celles exprimées par les autres pays.

Un représentant du CCN canadien indique que ce dernier insiste pour que la question du directeur exécutif soit réglée, que ses membres sont d'accord avec la recommandation du Comité d'examen indépendant concernant les communications visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE et qu'ils sont inquiets du fait que le processus de planification stratégique devant déboucher sur une nouvelle orientation de la CCE n'a pas donné lieu à la participation du public. Le représentant canadien invite le CCPM à assister aux réunions de son comité et lance l'idée de procéder à des nominations conjointes au sein des CCN et du CCPM afin d'établir des liens institutionnels.

La présidente souhaite la bienvenue au membre du CCN mexicain. Celui-ci indique que comme son comité n'est formé que depuis peu, il n'interviendra qu'au cours de la prochaine réunion conjointe.

Reprenant une question soulevée par le représentant du CCN canadien, un membre du CCPM se dit inquiet de la baisse constante de la participation du public. Selon lui, l'influence de plus en plus grande des bureaucrates est très préoccupante, car ils « dirigent la CCE en secret ». Il se demande si cela reflète un manque d'intérêt et d'engagement politique à l'égard du processus de la CCE. Les membres conviennent de porter cette question directement à l'attention du Conseil.

Après une discussion, l'ensemble des membres s'entendent sur l'utilité d'une certaine forme d'échange de vues et d'interaction. Le CCPM étudiera l'idée de procéder à des nominations conjointes, mais en portant attention au fait que les CCN et les CCG représentent chacun des gouvernements et relèvent directement d'eux, ce qui n'est pas le cas du CCPM. Toute entente officielle devra se fonder sur le principe commun que les programmes nationaux peuvent être « enrichis » par une perspective internationale.

Le CCPM incite les représentants des CCN et des CCG à faire connaître son mécontentement à leur gouvernement relativement à la fermeture du processus de révision des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application.

La présidente remercie les représentants de leur contribution.

Suivi : Membres du CCPM

Commentaires des observateurs

- Un représentant de STOP exprime son inquiétude au sujet du manque continu de possibilités de participation des observateurs aux sessions du CCPM en dénonçant également le manque de documents. Il soutient que les observateurs sont dans l'impossibilité de suivre les discussions et d'y contribuer s'ils ne disposent pas de documents. Il se dit par ailleurs préoccupé des changements de membres au sein du CCPM et du déséquilibre que cela provoque.
- Une représentante de STORM exprime sa satisfaction de voir la question de la participation du public susciter autant d'attention. Cependant, elle déclare que les messages du CCPM sont conflictuels, car, d'une part, les comptes rendus des réunions soulignent la nécessité d'élargir l'accès au public et, d'autre part, le budget annuel consacré à la participation du public a été réduit. Elle demande à ce que l'atelier public se déroule de façon équitable pour tous les participants.
- Un représentant de la Fédération canadienne de la nature réitère le sentiment de frustration que ressent le public. Il fait remarquer que les omissions ne sont pas toutes attribuables au CCPM, mais qu'il est temps que le public fasse preuve de plus de franchise dans ses commentaires : [*Traduction*] « Il est temps que la base s'exprime avec vigueur ».
- Un représentant de l'Union mondiale pour la nature mentionne que son organisation cherche à conclure un partenariat avec la CCE, car ces deux entités pourraient collaborer à l'égard d'un grand nombre de questions communes. Il cite, à titre d'exemple, le repeuplement des cerfs au Mexique, la protection des terres humides pour la sauvagine, les activités contre le commerce illégal des espèces et l'encouragement à la conservation.
- Un représentant du milieu universitaire mexicain réclame que l'on entame des recherches sur la pollution provenant des substances chimiques utilisées à grande échelle en agriculture et sur les risques qu'ils font courir aux travailleurs agricoles sur le plan de la santé.
- Un représentant de l'Association pulmonaire du Nouveau-Brunswick insiste sur la nécessité de porter la question de la santé humaine au rang des priorités.

La séance est suspendue jusqu'à 8 heures le 26 juin. Dans l'intervalle, le CCPM a participé aux dernières négociations sur la révision des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application, rencontré les représentants suppléants en privé et participé à l'atelier public.

La séance reprend à 8 heures le 26 juin, et le CCPM tient une brève séance de travail afin de préparer la réunion à huis clos avec le Conseil, prévue de 9 h à 11 h.

La séance ordinaire du CCPM se poursuit durant trente minutes avant la conférence de presse du Conseil.

Suivi de la session du Conseil

Les membres se disent satisfaits du résultat de leur réunion avec les membres du Conseil, ainsi que des efforts constatés au cours de la rencontre avec les représentants suppléants.

- La participation du CCPM a eu une influence positive sur les négociations concernant la révision des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application, ainsi que sur l'examen public ultérieur. Le Comité est heureux que l'ébauche de modifications ne réduira pas l'accès du public au processus relatif aux communications et n'empêchera pas le Secrétariat de donner suite à ces dernières. Le processus d'examen et de commentaires publics d'une durée de quatre-vingt-dix jours se déroulera sous la gouverne du CCPM.

- Le rôle du CCPM à titre de partenaire de la CCE dans le cadre du Plan d'action commun est maintenant clairement défini par écrit.

- Outre le fait que la présidente du CCPM est censée assister aux réunions des représentants suppléants, ces derniers et tous les membres du Comité se réuniront deux fois par année.

- Le CCPM travaillera de concert avec le Secrétariat à l'élaboration du Programme continu pour 1999 à 2001 et du plan de travail pour 1999.

Le Conseil a remis au CCPM une liste de questions prioritaires sur lesquelles il devra se pencher. Il est convenu que le CCPM donne suite à cette directive et que la présidente ébauche un plan de travail et cerne toute nécessité de former de nouveaux groupes de travail. Les activités découlant de cette liste ne devront toutefois pas réduire celles déjà entreprises par le Comité mais y contribuer. L'ébauche en question sera transmise aux membres à des fins d'examen et de parachèvement.

Suivi : Présidente du CCPM / membres du CCPM / Secrétariat

Prochaines réunions du CCPM

Il est convenu de modifier éventuellement le calendrier des réunions afin de l'ajuster aux nouveaux cycle et calendrier d'exécution du programme de la CCE. La présidente déposera une proposition à ce sujet après avoir consulté le Secrétariat.

On mentionne de ne pas oublier de tenir une réunion à la fin de l'année pour discuter de planification stratégique.

On indique également qu'il faudra soulever la question de la participation du public au cours de la première réunion avec les représentants suppléants.

Suivi : Présidente du CCPM / Secrétariat

Suite des commentaires des observateurs

- Le représentant de STOP soulève à nouveau la nécessité de fournir des documents aux observateurs, et demande que les nouveaux membres mexicains du CCPM soient présentés officiellement.

La séance est levée à 12 h 30, le 26 juin 1998.

Nota : Il a été porté à l'attention des membres, que le compte rendu de discussion de la session n°98-02 (tenue à El Paso, au Texas) n'exprimait pas adéquatement le point de vue des observateurs représentant le milieu des affaires. Il est convenu d'ajouter leurs commentaires audit compte rendu:

- Le CCPM est perçu comme un groupe pouvant comprendre les préoccupations d'une grande partie du public, y compris du milieu des affaires. Le Comité devrait se tourner vers le public pour connaître son opinion et se renseigner. On peut réitérer le message que le CCPM joue un rôle important et que le Conseil devrait l'écouter et tabler sur sa participation.

- Il faudrait inciter une plus grande proportion du public à participer aux sessions annuelles du Conseil en établissant un ordre du jour incitatif. Les membres du Conseil pourraient également être invités à participer à d'autres réunions en compagnie du public, car ils constituent un « pôle d'attraction ».

- Il faudrait mettre l'accent sur le changement climatique et sur les résolutions de Kyoto qui s'y rapportent.

Rédigé par Lorraine Brooke

Session du Comité consultatif public mixte n° 98-03**Les 24 et 26 juin 1998****Hôtel Hyatt Regency, Mérida, Yucatàn, Mexique****Ordre du jour du CCPM****Mercredi, le 24 juin 1998**

13 h 00 à 15 h 00 Session ordinaire du CCPM n° 98-03

1. Mot de bienvenue et tour d'horizon par la présidente
2. Adoption de l'ordre du jour provisoire
3. Compte rendu de la directrice exécutive du Secrétariat de la CCE
4. Avis du CCPM au Conseil sur le plan triennal de la CCE
5. Articles 14 & 15 de l'ANACDE
6. Prochaine session ordinaire du Conseil
7. Autres questions
8. Commentaires des observateurs

15 h 00 à 15 h 30 Pause

15 h 30 à 17 h 00 Session ordinaire du CCPM n° 98-03 (suite)

9. Réunion conjointe avec les CCN et le CCG
10. Commentaires des observateurs
11. Levée de la séance

Jeudi, le 25 juin 1998

9 h 00 à 19 h 00 Séance publique du Conseil et Atelier ayant pour thème « Les priorités de coopération en Amérique du Nord de 1999 à 2001 »

Vendredi, le 26 juin 1998

8 h 00 à 9 h 00 Réunion de travail privée du CCPM :

- Préparation de la réunion avec le Conseil

9 h 00 à 10 h 30 Séance à huis clos du Conseil avec le CCPM

10 h 30 à 11 h 00 Pause

11 h 00 à 13 h 00 Session ordinaire du CCPM n° 98-03 * (suite)

12. Suivi de la session ordinaire du Conseil
13. Groupes de travail du CCPM
14. Communications internes du CCPM
15. Prochaines réunions du CCPM
 - a) 24-25 septembre, Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest (à confirmer)
 - b) 2-3 décembre, Washington, DC (à confirmer)
16. Autres questions
17. Commentaires des observateurs
18. Fin de la session

Session du Comité consultatif public mixte n° 98-03**Les 24 et 26 juin 1998****Liste des participants****Membres du CCPM :****Canada**

Michael Cloghesy
Jacques Gérin
Mary Simon (Présidente)
Donna Tingley

Mexique

Guillermo Barroso
Jorge Bustamante
Jesús Druk (26 juin)
Iván Restrepo
Raúl Tornel (26 juin)

États-Unis

Peter Berle
Jonathan Plaut
John Wirth

Observateurs :

Salvador Acosta Romero	<i>CUCSUR, Université de Guadalajara</i>
Eva Aguilar	<i>Consejo Estatal de Organizaciones no Gubernamentales de Quintana Roo</i>
Sergio Alonso Alferez	<i>Red Interacional de ONG's contra la desertificación</i>
William Andrews	<i>Comité consultatif national canadien</i>
Esther Aranta	<i>City Planner, Environmental Specialty</i>
Raul Arriaga	<i>Instituto de Ecología de Guanajuato</i>
Regina Barba	<i>Unión de Grupos Ambientalistas</i>
Peter Birney	<i>Union of New Brunswick Indians</i>
Lorraine Brooke	<i>Consultante pour le CCPM</i>
Mateo Castillo	<i>Comité consultatif national mexicain</i>
Alejandro Cruz	<i>Secteur privé, Sinaloa, Mexico</i>
Elizabeth De La Rosa	<i>Fuerza Forestal A.C. QRO</i>
Robert Donnelly	<i>The News, Mexico City</i>
Geraldo Gold Bouchot	<i>Comité consultatif national mexicain</i>
Ignacio Galindo	<i>Université de Colima & Comité consultatif national mexicain</i>
Adam Greene	<i>US Council for International Business</i>
Miguel Angel Guzman	<i>Consejo Regional del Café de Coatepec A.C.</i>
Blanca Laborde	<i>Texas Senate NAFTA Committee</i>

Victor Lara Martínez	<i>Novedades de Mérida y Yucatán</i>
Carlos Lascurain Fernández	Université de Essex
Andrew Mangan	<i>Business Council for Sustainable Development for the Gulf of Mexico</i>
Carlos Marentes	<i>Sin Fronteras</i>
Kenneh Maybee	<i>New Brunswick Lung Association</i>
Karel Mayrand	Environnement & Sécurité
Karel Ménard	FCQCED (Québec)
Alfredo Millán Alarid	<i>Fundación Topolobampo y la Cuenca del Pacífico</i>
Sergio Monroy	CANAIPES
Anrea Morrison	<i>Canadian Institute of Conflict Resolution</i>
Oscar Pedrin Osuna	<i>IHP. SEMARNAP</i>
Pedro Peon Roche	<i>Industria Salinera de Yucatán</i>
Hilda Pérez Andrade	<i>Cámara Minera de México (ICME)</i>
Rubén Presuel Polanco	<i>Presidencia Municipal Carmen, camp. México</i>
Virgilio Reyes	FLASCO – Guatemala
Julio César Rodríguez Pérez	Comité consultatif national mexicain
May Sutter	<i>Journal of Commerce</i>
James Teer	<i>North American Sustainable Use Group</i>
Dan Torrez	<i>Office of the Attorney General, State of Texas</i>
Don Wedge	STOP
Clotilda Yakimchuk	Projet d'échange (États-Unis & Canada)
Dan Yakimchuk	Projet d'échange (États-Unis & Canada)
Andrés Zeromski	Université de Guadalajara

Membres du Personnel de la CCE :

Janine Ferretti
Greg Block
Andrew Hamilton
Manon Pepin
François Tanguay-Renaud

COMITÉ CONSULTATIF PUBLIC MIXTE**Rapport au Conseil****MÉRIDA, YUCATAN****24 au 26 juin 1998****Introduction**

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) a le plaisir de soumettre le présent rapport à l'attention des ministres. Il a été établi à partir des discussions et décisions du Comité de même que des résultats obtenus dans le contexte des séances de consultation publique. La présidente du CCPM a participé, le 8 juin 1998, à la réunion de planification stratégique de la CCE, mais elle n'a pas eu accès à la documentation qui en a résulté.

Au cours du processus de planification de la session du Conseil, les membres du CCPM ont convenu qu'il serait préférable de distribuer ce document avant la tenue de l'atelier public, parce qu'il y orientera les discussions. Le Comité cherchera parallèlement à obtenir l'avis du public sur le plan de travail triennal et les priorités connexes.

1. Programme de la CCE pour 1999 à 2001

Le CCPM appuie pleinement la décision du Conseil d'adopter un processus de planification triennal pour la CCE. Il forme l'espoir que cette décision permettra de surmonter certains des obstacles qui ont entravé l'exécution du programme par le passé, tels que les retards d'approbation des projets et des budgets par les ministres.

En décembre 1997, le CCPM a adopté une série de priorités pour son plan de travail de 1998 tout en indiquant clairement la nécessité d'une planification stratégique à long terme. En janvier 1998, ces priorités ont été approfondies et cela a permis de dresser un plan de travail détaillé (joint en annexe) qui a été rendu public. L'heureuse décision du Conseil d'adopter un plus long cycle de planification permet maintenant au CCPM d'approfondir ses priorités et de formuler des recommandations plus précises relativement aux cinq secteurs de programme de la CCE.

Le Comité a également pris la décision de réaménager ses groupes de travail en fonction du processus de planification stratégique de la CCE. Chacun d'eux dressera un plan de mise en œuvre pour les trois premières années (1999 à 2001) en se fondant sur le plan de travail du CCPM pour 1998. Cela exigera la participation de ce dernier tout au long du processus de planification, c'est-à-dire à l'établissement de la portée de ce processus, à l'élaboration des programmes et à la recherche de projets.

Bien que le CCPM axe son plan de travail et les avis qui en découlent sur le programme de la CCE, il a décidé de retenir plusieurs questions importantes de portée générale qui serviront autant de balises pour l'exécution de ce programme que de critères de surveillance.

Le CCPM croit que l'environnement, la santé humaine et le bien-être de la société devraient servir de matrice pour élaborer et évaluer toutes les activités de la CCE. Si l'on veut atteindre cet objectif, il faudrait instaurer des activités et disposer de ressources qui permettront d'élaborer des données de base et des indicateurs dans les trois pays afin d'évaluer les répercussions et de déterminer les améliorations à apporter. Bien que certains travaux à cette fin soient en cours dans le cadre du programme actuel, il faudrait faire encore plus. Le CCPM croit fermement que l'un des plus importants objectifs à long terme de la CCE devrait consister à améliorer la qualité de vie des citoyens du Canada, du Mexique et des États-Unis.

Le Comité est également d'avis que le programme triennal doit comprendre un mécanisme de surveillance de la mise en œuvre du plan de travail et d'établissement de rapports connexes qui soit suffisamment souple pour permettre de changer d'orientation ou de priorités au besoin. Le CCPM pourrait prendre part à cette fonction de surveillance dans le cadre de ses responsabilités. En instaurant un mécanisme objectif et transparent de surveillance et d'établissement de rapports, la CCE améliorera ses relations avec le public.

N° 1 : Le CCPM recommande qu'une fonction de collecte de données de base (données démographiques, statistiques d'état civil, etc.) soit intégrée aux projets, le cas échéant. Par exemple, il faudrait disposer de ce type d'information dans le cadre du projet 98.01.03, *Nouvelles menaces au patrimoine nord-américain*.

N° 2 : Le CCPM recommande également que l'on instaure un mécanisme de surveillance de l'état d'achèvement et des résultats du plan de travail de la CCE ainsi que d'établissement de rapports connexes. Ce mécanisme devra être transparent et les résultats devront faire l'objet de rapports réguliers et être mis à la disposition du public.

1.1 Programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce

Le programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce demeure la pierre angulaire du programme de la CCE. Une meilleure compréhension des effets d'un commerce libéralisé sur l'environnement peut mener à l'adoption et à la mise en œuvre de politiques et d'une législation pouvant permettre de minimiser les effets négatifs d'un tel commerce et de faire valoir ses effets positifs. Il faudrait élaborer des politiques et une infrastructure environnementales améliorées afin de soutenir les changements découlant des nouveaux accords commerciaux et de démontrer au public que les normes environnementales ne sont pas affaiblies par le libre-échange.

Ces connaissances accrues doivent plus particulièrement pousser à l'action. Les activités économiques et la réglementation du commerce devraient contribuer à la protection de l'environnement, et elles doivent également, conformément aux responsabilités qui incombent aux partenaires de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), viser à améliorer le bien-être social et économique de tous leurs citoyens.

Parallèlement, la recherche et la mise en œuvre de solutions ne peut incomber uniquement à la CCE. À cet égard, l'un de ses rôles les plus importants consiste à donner une valeur accrue aux processus nationaux et internationaux assortis d'objectifs analogues.

Le CCPM croit que le plan triennal devrait donner une perspective nord-américaine évidente à ce programme. Les projets élaborés en vue de mettre en œuvre le programme doivent avoir une orientation bilatérale ou trilatérale. Les décisions prises en rapport avec le Programme et le budget de 1998 dans le but de lancer de nouveaux projets permettront de jeter les bases d'une telle approche.

En dernier lieu, il faudrait élargir le champ d'application du programme pour qu'il comporte des objectifs de développement durable. Cela permettra de relever les répercussions sur la société et de surveiller les conditions qui y prévalent. On pourra également élaborer des projets dans le but d'élargir les fondements analytiques du programme pour qu'ils comprennent une matrice en matière de santé humaine, d'environnement et de bien-être social. La CCE pourra ainsi équilibrer un plus large éventail d'intérêts et relever l'ensemble des répercussions sur le plan socio-économique.

N° 3 : Le CCPM réitère l'opinion exprimée dans son avis au Conseil n° 98-01, à savoir qu'il faudrait entreprendre un groupe de projets pluriannuels dans la perspective :

- a) d'entreprendre une activité destinée à faciliter un suivi conjoint du Protocole de Kyoto sur le changement climatique. L'article 10 de ce protocole donne des directives claires dans ce sens et constituerait un bon fondement pour cette activité;

Et il faudrait élaborer d'autres projets dans l'objectif :

- b) de renforcer la coopération et l'échange d'information sur les programmes relatifs aux émissions de gaz d'échappement;
- c) de contribuer à la réalisation d'une agriculture biologique durable et avant-gardiste.

Ces projets doivent comporter un échéancier précis afin de donner des résultats concrets et mesurables.

1.2 Programme relatif à la biodiversité et aux écosystèmes

Le CCPM est d'avis que ce programme ne suscite pas suffisamment d'intérêt. Mais la décision d'entreprendre le projet 98.01.03, intitulé *Nouvelles menaces au patrimoine nord-américain*, dans le cadre du programme de la CCE pour 1998, mettra inévitablement au premier plan les questions liées à la biodiversité et à la protection des habitats.

Il est prématuré de formuler un avis précis à ce sujet étant donné que le CCPM n'a pas encore reçu l'ébauche du plan stratégique de la CCE. Au cours de la réunion sur ce plan stratégique, on a suggéré que la gestion du patrimoine commun constitue un thème de discussion et que l'on accorde plus d'attention et d'importance à la biodiversité. La gestion des écosystèmes et les questions relatives aux espèces transfrontalières deviendront par conséquent de plus en plus importantes dans le cadre du processus de la CCE. Le CCPM formulera un avis particulier à cet égard après de plus amples discussions et consultations.

1.3 Programme relatif aux polluants et à la santé

Le projet relatif à la gestion rationnelle des produits chimiques ainsi que les activités de prévention de la pollution et les initiatives concertées des Parties devraient se poursuivre et être renforcées par des résolutions et l'appui du Conseil.

1.4 Programme de renforcement des capacités et de sensibilisation

Le CCPM est déçu que le programme de 1998 ait été l'objet de restrictions, particulièrement dans ce secteur. Il considère qu'il s'agit d'un important créneau pour la CCE, car le renforcement des capacités et la sensibilisation entrepris de manière indépendante et dans une perspective internationale sont des secteurs qui prêtent à amélioration.

La participation du public et la transparence sont subordonnées à la diffusion d'une information adéquate. Si l'on ne peut nier la nécessité de produire des rapports techniques et des études de grande qualité, encore faut-il que cette information soit mise à la disposition du public sous une forme compréhensible. Le CCPM est d'avis que cette tâche fait également partie du mandat de la CCE. Il préférerait que l'on développe l'élément « sensibilisation » de ce programme au lieu de l'éliminer. Le Comité élaborera une proposition détaillée aux fins du plan triennal qui sera axée sur l'amélioration des communications et comportera des recommandations en matière de sensibilisation du public.

1.5 Programme de coopération en matière de droit et d'application des lois

Les activités de renforcement permettent de mesurer l'efficacité de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) et influent sur la manière dont le public perçoit le plan de travail de la Commission.

N° 4 : Afin de pouvoir donner suite aux priorités fixées par le Conseil, le programme de coopération en matière de droit et d'application des lois, compte tenu de ses ressources limitées, devrait être axé sur des secteurs où les Parties ont mis en place des activités transfrontalières concertées.

2. FNACE

Le CCPM croit que le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) est au nombre des réussites de la CCE. Pour revenir à un sujet abordé précédemment, le FNACE constitue un point d'accès au processus de la Commission pour les collectivités locales, les peuples autochtones et les organisations populaires. Il suffit d'une visite sur les lieux d'un projet parrainé par le FNACE (visite que le CCPM a effectuée) pour se rendre compte du dévouement, de l'enthousiasme et de l'énergie dont font preuve les personnes qui y travaillent en première ligne.

N° 5 : Le CCPM suggère vivement de maintenir les niveaux de financement actuels et de les dissocier du budget de la CCE afin de retrouver les niveaux de financement de projets que l'on a connus avant la création du FNACE.

N° 6 : Le CCPM recommande que le FNACE commence à axer son processus d'octroi de subventions sur le programme de la CCE, puisque celle-ci est en train d'adopter un cycle de planification triennal. Tout changement aux procédures de sollicitation ne devra toutefois pas exclure d'autres projets dignes d'intérêt.

N° 7 : Le CCPM recommande que le personnel du FNACE apporte un soutien technique adéquat en ce qui à trait à la présentation des demandes de subvention afin d'attirer le plus grand éventail possible de demandeurs.

3. Rôle du CCPM en matière de consultation publique et son interaction avec les organes de la CCE

Les discussions, les critiques et les débats ont été nombreux en ce qui concerne la portée des responsabilités du CCPM d'organiser et d'animer des séances de consultation publique en vue de faire participer la population nord-américaine au processus de la CCE.

Il faut que la CCE soit davantage en mesure d'attirer et de faire participer le public. Le plan de travail devrait refléter les priorités des Parties que fixe le Conseil. Ces priorités, quant à elles, devraient refléter l'opinion et les préoccupations du public. L'engagement en matière de participation du public est autant une obligation qu'une caractéristique distinctive de la CCE. Mais le CCPM est d'avis que cette responsabilité est encore déroutante pour elle.

Le Comité est censé être un microcosme du public visé par l'ALÉNA et par l'ANACDE. À titre de groupe d'experts indépendant, il cherche à refléter la complexité du public nord-américain et de ses différents points de vue culturels. Ses délibérations peuvent par conséquent illustrer les débats, les identités de vues, les frustrations et les attentes du public. Quant au processus de consultation publique, il s'agit d'un élément destiné à enrichir et à parfaire les avis que le CCPM formule.

Bien que ses membres soient nommés par les Parties, le Comité agit comme un groupe consultatif public non gouvernemental chargé d'aviser le Conseil autant au sujet de l'orientation du programme et des projets de la CCE que de leurs incidences. Il prodigue également des conseils au Secrétariat sur la réalisation du programme et la mise en œuvre des projets. À cette fin, la présidence du CCPM se donnera un rôle plus proactif dans le cadre des activités de la CCE, avec les Parties comme avec le public. Il est prévu que la titulaire de la présidence ou un membre qu'elle aura désigné assiste à toutes les réunions importantes et participe aux activités des groupes de travail.

Le CCPM axe ses activités sur les priorités et les projets de la CCE approuvés par le Conseil afin de tirer parti de son propre savoir-faire et de multiplier les possibilités d'intervention du public sur les questions qui relèvent le plus de la compétence de la CCE. Cela n'exclut pas que le public puisse soulever d'autres questions ou que le Comité puisse en suggérer. De cette manière, le CCPM peut collaborer plus efficacement avec le Secrétariat, à mesure que le programme de travail évolue, pour que le public participe et qu'il dispose d'information relativement à des questions sur lesquelles le Conseil a jugé bon de centrer l'attention.

Le CCPM est d'avis que le processus de consultation publique doit demeurer souple; chaque question ou enjeu peut exiger une méthode ou un lieu d'examen différent. Il croit que son rôle consiste à formuler des avis sur la meilleure manière de faire participer le public lorsque le besoin s'en fait sentir et que le Secrétariat a la responsabilité d'organiser cette participation en tenant compte des limites budgétaires.

N° 8 : Le CCPM recommande que le Conseil cautionne la participation du CCPM au processus de consultation publique et une approche souple en cette matière;

N° 9 : Le CCPM recommande qu'il puisse élaborer son propre budget de fonctionnement en collaboration avec le Secrétariat afin de s'assurer qu'il lui permet de réaliser son plan de travail.

Cela dit, le CCPM est malgré tout fortement persuadé que les organes de la CCE n'ont pas réussi à mettre en place un réseau de consultation assez large pour que les collectivités éloignées et les populations autochtones puissent participer de manière efficace. Cela est particulièrement vrai au Mexique, où l'on constate souvent que ces groupes sont tributaires de lacunes en termes d'accès aux télécommunications et à la technologie de l'information. La CCE compte fortement sur ces outils de communication pour aviser et informer le public. Les groupes en question portent intérêt à chacun des secteurs de programme de la CCE et à tous ses projets. Le CCPM relèvera ce défi au cours de sa session de l'automne et appréciera toute contribution à cette fin.

N° 10 : Le CCPM recommande que le Conseil cautionne un effort visant à ce que les collectivités éloignées et les peuples autochtones participent davantage au processus de la CCE.

D'autres secteurs de la population ont également mentionné la nécessité d'une participation accrue, particulièrement celle du secteur privé et des organisations non gouvernementales de l'environnement.

4. Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE

Le CCPM n'appuie pas la mise en branle d'un processus de révision pour le moment. Il est d'accord avec le Comité d'examen indépendant et il recommande de laisser le processus actuel se développer et se renforcer à partir de l'expérience acquise. Lorsqu'un processus de révision est mis en œuvre, il ne doit pas entraver l'accès du public ni rendre plus difficile la réponse du Secrétariat, comme il ressort du texte en cours de négociation. Les efforts actuels visant à apporter des révisions ne satisfont pas aux critères de participation du public et de transparence qui ont été atteints lors de la première ronde de discussions ayant mené à l'élaboration des Lignes directrices. Tout effort futur doit se fonder sur le principe de la participation du public et de la transparence et non saper ce principe.

5. Évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers

Le CCPM appuie sans restriction ce processus concerté et invite le Conseil à le maintenir au rang des priorités.

6. Autres questions

6.1 Bloc commercial élargi

Le CCPM réitère aux Parties son désir que tout projet de créer un bloc commercial élargi à l'échelle de l'Amérique du Nord s'en tienne à une approche à trois facettes visant le commerce, l'environnement et le travail, et veille à ce que tous les signataires s'engagent, au minimum, à appliquer les normes environnementales prescrites par l'ANACDE. (Voir l'avis au Conseil n° 95-01 concernant l'expansion de l'ALÉNA.)

6.2 Élimination des matières toxiques

Le CCPM considère que cette question est au nombre de celles qui réclament une attention particulière dans le programme de la CCE.

N° 11 : Le CCPM recommande d'établir un processus de coopération entre les partenaires de l'ALÉNA visant l'élimination des matières toxiques sans compromettre les principes et les accords existants relatifs, par exemple, au transport des polluants à grande distance. D'autre part, on doit porter une attention particulière à la rupture des accords relatifs à l'élimination des BPC.

6.3 Relations entre les Comités consultatifs nationaux et gouvernementaux

Le CCPM appuie l'établissement de relations accrues entre les Comités consultatifs nationaux (CCN) et les Comités consultatifs gouvernementaux (CCG), et il continue de les inciter à participer à ses sessions ordinaires. On pourrait, en outre, organiser des réunions spéciales et informelles avec les CCN et les CCG afin de partager l'expérience acquise, échanger des vues et entamer un dialogue collégial au bénéfice de tous les intéressés.

6.4 Critères d'équité

Le CCPM demeure préoccupé par le fait que l'accès au processus de la CCE est inéquitable. Hormis le soutien financier accordé pour assister aux sessions du Conseil, les organisations non gouvernementales, les groupes locaux et les citoyens intéressés dont les ressources et les capacités technologiques sont limitées sont désavantagés en termes de participation régulière aux activités des organes de la CCE et d'interaction avec eux.

Tel que mentionné précédemment, le CCPM accordera une attention particulière à cette question dans le cadre de sa session ordinaire du mois de septembre et il élaborera un avis à ce moment-là.

Conclusion

Le CCPM accueille favorablement la décision d'entreprendre une planification stratégique à plus long terme. Il reconnaît qu'il a désormais encore plus la responsabilité de formuler des avis pratiques dans le cadre du processus de planification, des avis qui reflètent autant l'opinion de ses membres que du public. Pour pouvoir faire face à ses responsabilités, le Comité doit se réorganiser de manière à jouer un rôle plus actif et plus indépendant dans le processus de la CCE.

- La présidence du CCPM est censée être une tâche de porte-parole régulier auprès des gouvernements, du public et du Secrétariat;
- Le CCPM devrait être chargé de déterminer ses propres besoins budgétaires;
- Le CCPM réaménagera ses groupes de travail afin de relever le défi du nouveau processus de planification. Ils seront chargés de dresser un plan de mise en œuvre pour la période de 1999 à 2001 en se fondant sur les priorités du plan de travail du CCPM pour 1998. Ce plan de mise en œuvre comportera des dispositions régissant la surveillance et les modifications.
- Le CCPM ne sera pas chargé d'organiser les séances publiques, même s'il participera sporadiquement à ce processus, car ce rôle incombe en propre au Secrétariat. Le CCPM a cependant la responsabilité d'aider à façonner le contenu du processus de consultation publique et de veiller à ce qu'il demeure souple et évolutif. Il a convenu d'aligner ses activités sur le processus de la CCE afin que ses avis et travaux continuent d'être axés sur le programme de la Commission.

- Le CCPM reconnaît la nécessité d'accroître la participation des collectivités éloignées et des peuples autochtones au processus de la CCE, et il formulera un avis particulier à ce sujet à l'intention du Conseil et du Secrétariat.

Liste des recommandations

Le CCPM :

1. Recommande qu'une fonction de collecte de données de base (données démographiques, statistiques d'état civil, etc.) soit intégrée aux projets, le cas échéant. Par exemple, il faudrait disposer de ce type d'information dans le cadre du projet 98.01.03, *Nouvelles menaces au patrimoine nord-américain*.
2. Recommande que l'on instaure un mécanisme de surveillance de l'état d'achèvement et des résultats du plan de travail de la CCE ainsi que d'établissement de rapports connexes. Ce mécanisme devra être transparent et les résultats devront faire l'objet de rapports réguliers et être mis à la disposition du public.
3. Réitère l'opinion exprimée dans son avis au Conseil n° 98-01, à savoir qu'il faudrait entreprendre un groupe de projets pluriannuels dans la perspective :
 - a) d'entreprendre une activité destinée à faciliter un suivi conjoint du Protocole de Kyoto sur le changement climatique. L'article 10 de ce protocole donne des directives claires dans ce sens et constituerait un bon fondement pour cette activité;
 - b) de renforcer la coopération et l'échange d'information sur les programmes relatifs aux émissions de gaz d'échappement;
 - c) de contribuer à la réalisation d'une agriculture biologique durable et avant-gardiste.

Ces projets doivent comporter un échéancier précis afin de donner des résultats concrets et mesurables.
4. Recommande, afin de pouvoir donner suite aux priorités fixées par le Conseil, que le programme de coopération en matière de droit et d'application des lois, compte tenu de ses ressources limitées, soit axé sur des secteurs où les Parties ont mis en place des activités transfrontalières concertées.
5. Suggère vivement de maintenir les niveaux de financement actuels et de les dissocier du budget de la CCE afin de retrouver les niveaux de financement de projets que l'on a connu avant la création du FNACE.

6. Recommande que le FNACE commence à aligner son processus d'octroi de subventions sur le programme de la CCE, puisque celle-ci est en train d'adopter un cycle de planification triennal. Tout changement aux procédures de sollicitation ne devra toutefois pas exclure d'autres projets dignes d'intérêt.
7. Recommande que le personnel du FNACE apporte un soutien technique adéquat en ce qui à trait à la présentation des demandes de subvention afin d'attirer le plus grand éventail possible de demandeurs.
8. Recommande que le Conseil cautionne la participation du CCPM au processus de consultation publique et une approche souple en cette matière.
9. Recommande qu'il puisse élaborer son propre budget de fonctionnement en collaboration avec le Secrétariat afin de s'assurer qu'il lui permet de réaliser son plan de travail.
10. Recommande que le Conseil cautionne un effort visant à ce que les collectivités éloignées et les peuples autochtones participent davantage au processus de la CCE.
11. Recommande d'établir un processus de coopération entre les partenaires de l'ALÉNA visant l'élimination des matières toxiques sans compromettre les principes et les accords existants relatifs, par exemple, aux transport des polluants à grande distance. D'autre part, on doit porter une attention particulière à la rupture des accords relatifs à l'élimination des BPC.

Annexe : Priorités du CCPM pour 1998

PRIORITÉS DU CCPM EN 1998

DATE/LOCATION	PRIORITÉS FIXÉES EN DÉCEMBRE 1997	ACTIVITÉS PROJÉTÉES
Les 22 et 23 janvier à Montréal, Québec	<ul style="list-style-type: none"> • Projet de Programme et de budget de la CCE pour 1998 : ⇒ Groupe de travail du CCPM : M.C. Castro, M. Simon et J. Wirth • Évaluation de l'ANACDE : ⇒ Groupe de travail du CCPM : P. Berle, J. Bustamante et M. Simon 	<ul style="list-style-type: none"> • Session ordinaire du CCPM n° 98-01 : ⇒ Avis n° 98-01 : Programme et budget de la CCE pour 1998 ⇒ Avis n° 98-02 : Évaluation du FNACE
En mars 1998, par courriel	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel de la CCE pour 1997 : ⇒ Groupe de travail du CCPM : M. Apsey, J. Bustamante et J. Wirth 	<ul style="list-style-type: none"> • Avis n° 98-03 : Ébauche du rapport annuel de la CCE pour 1997
7 et 8 mai 1998 à El Paso/Juarez. (*)	<ul style="list-style-type: none"> • Environnement et commerce : ⇒ Groupe de travail du CCPM : M. C. Castro, M. Cloghesy et J. Plaut • Santé humaine : ⇒ Groupe de travail du CCPM : I. Restrepo, J. Richardson et M. Simon ⇒ Avis au Conseil visant à s'assurer que tous les secteurs de programme de la CCE tiennent compte de la santé humaine (Groupe de travail du CCPM : J. Richardson, un membre mexicain et un membre canadien) • Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE : ⇒ Groupe de travail du CCPM : P. Berle, M.C. Castro et M. Cloghesy • Conférence de Kyoto sur le changement climatique : ⇒ Groupe de travail du CCPM : P. Berle, J. Bustamante et J. Gérin ⇒ Avis au Conseil sur la manière de se conformer aux décisions prises dans le cadre de la Conférence de Kyoto sur le changement climatique qui s'est tenue en décembre 1997 • Critères d'équité : ⇒ Avis au Conseil 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation du CCPM à la séance publique organisée dans le cadre du projet relatif aux répercussions de l'ALÉNA (*) • Session ordinaire du CCPM n° 98-02 : ⇒ Avis n° 98-04 : Environnement, économie et commerce ⇒ Avis n° 98-05 : Conférence de Kyoto sur le changement climatique ⇒ Avis n°98-06 : Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE ⇒ Avis n° 98-07 : Critères d'équité

PRIORITÉS DU CCPM EN 1998

DATE/LOCATION	PRIORITÉS FIXÉES EN DÉCEMBRE 1997	ACTIVITÉS PROJÉTÉES
<p>Les 24, 25 et 26 juin 1998 à Mérida, Yucatán, parallèlement à la session annuelle du Conseil</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Programme et budget de la CCE pour 1999 et 2000 : ⇒ Groupe de travail du CCPM : M.C. Castro, J. Gérin et J. Plaut Nota : CCE offrira une aide financière aux participants admissibles inscrits à cette séance publique afin de couvrir leurs frais de déplacement. Cette aide financière permettra d'assurer une large représentation des intérêts nord-américains à cette séance. Il faudra prêter une attention particulière aux organisations populaires et aux collectivités locales, en accordant une plus grande importance aux collectivités autochtones. (*) 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation du CCPM à la séance publique ainsi qu'aux ateliers sur les cinq secteurs de programme de la CCE (*) : <ul style="list-style-type: none"> I. L'environnement, l'économie et le commerce II. La biodiversité et les écosystèmes III. Les polluants et la santé IV. Le renforcement des capacités et l'éducation V. La législation et l'application des lois • Réunion des membres du Conseil et du CCPM : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Rapport sur les résultats des ateliers relatifs aux programmes de la CCE ⇒ Rapport sur les mesures et les activités courantes du CCPM. • Session ordinaire du CCPM n° 98-03 : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Avis n° 98-08 : Programme et budget de la CCE pour 1999 et 2000
<p>[Les 24 et 25 septembre 1998 à Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest] (*)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Études sur le mercure : ⇒ Groupe de travail du CCPM : J. Richardson, un membre mexicain et un membre canadien. • Plan d'action stratégique à long terme du CCPM : ⇒ Groupe de travail du CCPM : à constituer 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation du CCPM à l'atelier organisé par le Groupe d'étude sur le mercure dans le cadre du projet relatif à la gestion rationnelle des produits chimiques (*) • Session ordinaire du CCPM n° 98-04 : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Avis n° 98-09 : Étude sur le mercure ⇒ Avis n° 98-10 : Programme et budget pour 1999 présenté par le Secrétariat ⇒ Préparation du plan d'action du CCPM pour 1999 et 2000
<p>[Les 2 et 3 décembre 1998 à Washington, D.C] (*)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mouvement des polluants à l'échelle du continent : ⇒ Groupe de travail du CCPM : J. Richardson, un membre mexicain et un membre canadien • Transport : ⇒ Groupe de travail du CCPM : M. Cloghesy, J. Wirth et un membre mexicain 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation du CCPM à l'atelier trinational sur les questions atmosphériques, ainsi qu'à la production du compte rendu officiel des débats, dans le cadre du projet de coopération en matière de transport à grande distance des polluants atmosphériques en Amérique du Nord (*) • Session ordinaire du CCPM n° 98-05 : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Avis n° 98-11 : Mouvements des polluants à l'échelle du continent ⇒ Avis n° 98-12 : Transport

PRIORITÉS DU CCPM EN 1998

DATE/LOCATION	PRIORITÉS FIXÉES EN DÉCEMBRE 1997	ACTIVITÉS PROJÉTÉES
Activités internes du CCPM en 1998	<ul style="list-style-type: none"> • Participation du public : <p style="margin-left: 20px;">Nota : Il faudra prêter une attention particulière aux organisations populaires et aux collectivités locales, en accordant une plus grande importance aux collectivités autochtones.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Séances publiques sur les projets de la CCE • Session annuelle du Conseil au mois de juin • Cinq sessions ordinaires du CCPM
	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion de l'information 	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion des avis et des comptes rendus de discussion du CCPM à la collectivité nord-américaine • Entretien des liens avec les Comités consultatifs nationaux (CCN) et les Comités consultatifs gouvernementaux (CCG). Leur faire connaître les activités du CCPM et les inviter à assister aux sessions ordinaires • Invitation de la collectivité nord-américaine aux sessions ordinaires du CCPM. Attention particulière à porter aux organisations populaires et aux collectivités locales, et plus particulièrement aux collectivités autochtones

La réalisation du projet dépend de l'acceptation du Programme et du budget proposés pour 1998.